



Mairie de MESSERY

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

Désignation du secrétaire de séance :

M. Claude GERARD est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : **Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Cimetière**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2024 du budget Cimetière,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion « Cimetière » dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2 **Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Cimetière »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Cyril PUECH, conseiller municipal délégué, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier,

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2024 « Cimetière » et avoir entendu M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité (M. BEL, absent, ne participe ni aux débats ni au vote),

Approuve le Compte Administratif 2024 « Cimetière », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2024 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2024 tels que résumés après :

MESSERY - CIMETIERE DE MESSERY - Budget Annexe - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II
VUE D'ENSEMBLE						A1
EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	10 325,08	G	10 325,08	G-A 0,00
	Section d'investissement	B	8 725,08	H	10 325,08	H-B 1 600,00
+						
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 484,51 (si excédent)	
=						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	19 050,16	Q= G+H+I+J	22 134,67	=Q-P 3 084,51
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E		0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F		0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F		0,00	=K+L	0,00
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	10 325,08	= G+I+K	10 325,08	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	8 725,08	= H+J+L	11 809,59	3 084,51
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	19 050,16	= G+H+I+J+K+L	22 134,67	3 084,51

Délibération n°3 : Affectation du résultat d'exploitation 2024 « Budget Cimetière »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2024 du « Cimetière »,

- **Constate** que ce Compte Administratif ne fait apparaître ni excédent ni déficit d'exploitation,
- **Constate** donc qu'aucune affectation du résultat d'exploitation n'est à opérer.

Délibération n°4 **Approbation du Budget Primitif 2025 « Budget Cimetière »**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2025 Cimetière comme suit :

CIMETIERE - CIMETIERE DE MESSERY - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses de gestion des services		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (4)	0.00		0.00	0.00	0.00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00		0.00	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0.00		0.00	0.00	0.00
042	Opérations entre sections (6)	10 725.08		8 725.08	0.00	8 725.08
043	Opérations entre sections de la section (6)	0.00		0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		10 725.08		8 725.08	0.00	8 725.08
TOTAL		10 725.08	0.00	8 725.08	0.00	8 725.08

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 725.08
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
613	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Surventes d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
642	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	8 725,08		8 725,08	0,00	8 725,08
643	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 725,08		8 725,08	0,00	8 725,08
TOTAL		8 725,08	0,00	8 725,08	0,00	8 725,08

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 8 725,08

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)

0,00

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 484,51	0,00	3 084,51	0,00	3 084,51
18	Compte de liaison affectat° (B4,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 484,51	0,00	3 084,51	0,00	3 084,51
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 484,51	0,00	3 084,51	0,00	3 084,51
640	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 725,08		8 725,08	0,00	8 725,08
641	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		8 725,08		8 725,08	0,00	8 725,08
TOTAL		11 809,59	0,00	11 809,59	0,00	11 809,59

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 809,59

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes à long terme (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat° (B4, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CIMETIERE - CIMETIERE DE MESSERY - BP (projet de budget) - 2025

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 325,08		8 725,08	0,00	8 725,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 325,08		8 725,08	0,00	8 725,08
TOTAL		10 325,08	0,00	8 725,08	0,00	8 725,08

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 084,51
---	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 809,59
--	-----------

Délibération n° 5 : Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Parc de stationnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2024 du budget Parc de stationnement,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion « Parc de stationnement » dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°6 Approbation du Compte Administratif 2024
« Budget Parc de stationnement »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Cyril PUECH, conseiller municipal délégué, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2024 « Parc de stationnement » et avoir entendu M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe ni aux débats pas au vote),

Approuve le Compte Administratif 2024 « Parc de stationnement », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2024 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2024 tels que résumés après.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	27 145,02	G	38 329,56	G-A 11 184,54
	Section d'investissement	B	45 000,00	H	43 207,06	H-B -1 792,94

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	4 973,55 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	72 145,02	Q= G+H+I+J	86 510,17	*G-P 14 365,15

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	* E+F	0,00	* K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	27 145,02	= G+I+K	38 329,56	11 184,54
	Section d'investissement	= B+D+F	45 000,00	= H+J+L	48 180,61	3 180,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	72 145,02	= G+H+I+J+K+L	86 510,17	14 365,15

Délibération n°7 : Affectation du résultat d'exploitation 2024 « Budget Parc de stationnement »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2024 « parc de stationnement »,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11 184.54 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté (R 002) : 5 458.38 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 726.16 €

Délibération n° 8**BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : Approbation du Budget Primitif 2025.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Primitif 2025 « Parc de Stationnement » comme suit :

Parc de Stationnement - Parc de Stationnement - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 000,00	0,00	4 530,00	0,00	4 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	14 973,71	0,00	14 973,71
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 000,00	0,00	19 503,71	0,00	19 503,71
56	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 000,00	0,00	19 503,71	0,00	19 503,71
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opération* ordre transfert entre sections (6)	24 000,00		23 954,67	0,00	23 954,67
043	Opération* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		24 000,00		23 954,67	0,00	23 954,67
TOTAL		36 000,00	0,00	43 458,38	0,00	43 458,38

0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	43 458,38
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
613	Attributions de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits finis, prestations	36 000,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
73	Produits résidu de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		36 000,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Recettes sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		36 000,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		36 000,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 5 458,38

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 41 458,38

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	23 954,67	Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	-----------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 225,94	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison "affectat°" (BA régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
220	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		48 225,94	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		48 225,94	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		48 225,94	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 60 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	27 138,56	0,00	27 138,56
106	Réserves (7)	19 252,39	0,00	5 726,18	0,00	5 726,18
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat' (B4, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		19 252,39	0,00	32 864,72	0,00	32 864,72

Parc de Stationnement - Parc de Stationnement - BP (projet de budget) - 2025

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		19 252,39	0,00	32 864,72	0,00	32 864,72
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat' d'ordre transfert entre sections (4)	24 000,00		23 954,67	0,00	23 954,67
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		24 000,00		23 954,67	0,00	23 954,67
TOTAL		43 252,39	0,00	56 819,39	0,00	56 819,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 180,81
---	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 000,00
--	-----------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	23 954,67
--	-----------

Délibération n° 9 Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Principal Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2024 établi par le comptable public.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion « Budget Principal Commune de Messery » dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 10

Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Principal Commune »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Cyril PUECH, conseiller municipal délégué, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2024 de la Commune et avoir entendu M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe ni aux débats ni au vote),

Approuve le Compte Administratif 2024 de la Commune, lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2024 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2024 tels que résumés ci-après.

Dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère générale augmentent de 29,4% soit 232 000 € entre 2024 et le Budget Primitif 2025, mais réellement cette hausse est minorée par une réserve de 56 200 €, ventilée sous la section « Entretien et Réparation bâtiments publics » pour 47 200 €, sous la section « Entretien autres biens mobiliers » pour 4 000 € et sous la section « Contrats de prestations de services » pour 5 000 €.

Soit une hausse réelle de 176 000 € représentant 24% d'augmentation.

Cette augmentation s'explique principalement par:

- Une provision de 7 600 € de plus pour les combustibles et les carburants par rapport à ce qui a été consommé en 2024.
- 23 000 € de fournitures et de petit équipement (4 800 € pour de la terre végétale, 4 000 € pour barrière bois et clôture à la plage, 2000 € pour le rafraîchissement du logement Mme Bollondi, 4 000 € pour du grillage pour clôturer les ateliers municipaux, 2 000 € pour le remplacement des sols, chauffe-eau et extracteur VMC du logement Mme Bollondi...)
- 4 200 € pour des fournitures de voirie.
- 3 600 € pour des vêtements de travail.
- 12 000 € pour des locations (9 000 € pour le renouvellement des licences et nouveaux contrats informatique, 3 000 € pour les manifestations).
- 9 000 € pour l'entretien et la sécurisation Champ d'Amot (refacturé).
- 10 000 € pour la rénovation des courts de tennis en terre battue.
- 15 000 € pour l'étalement et fondations de la salle des fêtes.
- 3 000 € pour la mise en conformité électrique de l'église.
- 3 000 € pour le nettoyage des chenaux des tennis couverts.
- 10 000 € pour répondre aux futurs projets du C.C.L
- 2 000 € en provision du bâtiment modulaire (local médecin).
- 5 000 € pour de la reprise voirie.
- 6 000 € pour de l'enrochement route de Frize.
- 14 000 € pour de la reprise de voirie chemin de l'Apprauly.
- 6 400 € pour le débardage, le sciage et le séchage de 40 m3 de bois.
- 13 700 € pour l'entretien du matériel roulant. (Rampe lumineuse Jeep).
- 19 550 € pour les frais d'assurance tout risque et dommage ouvrage pour la salle des Sémiss.
- 3 000 € pour les primes d'assurance.
- 17 570 € pour les frais d'honoraires principalement alimenté par des honoraires de géomètre, la mission CDG 74 pour l'audit organisationnel pour 10 000 €, et des frais de contentieux (urbanisme, mini-crèche, local médical, garantie fonctionnelle Maire)
- On a provisionné 17 000 € de plus pour les fêtes et cérémonies par rapport à 2024.

Enfin une hausse d'environ 8 000 € du nettoyage des locaux traduisant la forte inflation de ces dernières années avec le nouveau marché de nettoyage.

Le principal poste, où en contrepartie nous retrouvons une baisse significative est à la section « Etudes et recherches » où l'on passe de 43 800 € à 10 000€, soit 33 800€ de diminution.

De même de manière générale d'une année sur l'autre des dépenses ponctuelles ne sont pas reconduites.

Les Charges de personnel ont diminué de 1,3% entre 2023 et 2024 mais elles augmentent de 8,9% entre 2024 et 2025, pour 88 500 €. En 5 ans la masse salariale des agents a augmenté de 22,88% alors que l'inflation sur la période a augmenté de 14,93%.

Nous avons aussi provisionné les mouvements des nouveaux postes à régler (doublon avec le départ à la retraite de notre DGS fin décembre et l'arrivée de son remplaçant si embauche à l'externe), comptable etc...

Cette hausse se traduit essentiellement par la réévaluation nationale des salaires lié à l'augmentation du SMIC. Entraînant à la fois une augmentation du point d'indice et un rééquilibrage des grilles indiciaires et une augmentation des charges (Urssaf retraite) et pour 2025 une augmentation des charges du CDG 74 (car le transfert du personnel vers le SIVU a fait passer la commune sous le seuil de 20 agents).

Enfin, l'augmentation s'explique par des nouveaux entrants représentant un coût parfois supplémentaire afin d'être plus attractif mais aussi par le remplacement de personnel titulaire par des contractuels (les charges patronales étant plus élevées).

Les autres charges de gestion courantes augmentent de 13,4% entre 2024 et 2025, pour 98 800 € et cela en dépit d'une diminution des indemnités des élus avec les démissions des postes d'adjoints pour environ 17 000 € sur 2025.

A contrario on observe une forte augmentation à la participation à l'action scolaire et périscolaire pour 97 000 € représentant la participation au SIVU. Ce point sera vu plus en détail après.

On a enfin un partenariat avec l'AFR de Douvaine sur une année complète (25 000 € prévus contre 8 000 € dépensés en 2024). A noter que d'un point de vue purement financier c'est une économie de 60 000 € par rapport à C Mes Loisirs en 2023, et de quasi 120 000 € par rapport à ce qui avait été demandé historiquement.

Charges financières en 2024, 95 000 euros ont été consacrés au remboursement d'intérêts d'emprunts. Soit 4% des dépenses de fonctionnement. Ajoutés aux 275 800 euros de remboursement de capital, c'est quasi 370 000 € qui sont affectés au remboursement des emprunts (emprunt pour restaurant scolaire + acquisition terrain en herbe jouxtant l'école + Syane). Soit 12,5% des dépenses totales.

Virement à la section d'investissement nous avons un excédent de 423 951 €.

Recettes de fonctionnement.

Entre 2021 et 2024 les recettes de fonctionnement ont augmenté de 21,5% pour 585 700 €. Mais comme chaque année nous cherchons à avoir une approche conservatrice dans nos estimations.

Produit de service, domaine et ventes diverses entre 2024 et 2025 les recettes de fonctionnement ont augmenté de 16 200 euros soit 21,9% d'une année sur l'autre.

Cette hausse est principalement expliquée par les coupes de bois et la taxe d'affouage pour 12 500 € et le remboursement de l'entretien sécurisation champ d'Amot pour 9 000 €. (Jeu d'écriture)

Impôts et taxes, une réduction de 20 000€ des « droits de mutation (DMTO N-1) » a été prévue (80 000 € contre 101 000 € perçus en 2024, à titre d'information entre 2024 et 2023 une baisse de 30 000 € a été enregistrée.).

Fiscalité Locale, nous avons prévu une très légère hausse des impôts locaux pour 25 000 € à 2 125 000 € soit une augmentation de 1,3%, alors que nous avons enregistré une hausse régulière sur les trois dernières années de 92 600 € (5,7%) en 2022, 115 200 € (6,7%) en 2023 et 270 700 € (14,8%) en 2024; représentant une hausse de 29,5% sur la période. On

peut l'expliquer d'une part par la modification des contributions des résidences secondaires et d'autre par l'augmentation de la population sur la période.

Dotation, subvention et participations, nous avons gardé cette même prudence avec les fonds genevois qui représentent un peu plus de 80 % de la participation globale de cette section.

Nous avons prévu 700 000 € soit une baisse de 25 000 € par rapport à 2024, en raison notamment des tensions internationales et de leurs impacts sur les taux de change.

Dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont marquées par un pic historique avec une augmentation de 3 111 000 €, dépenses à 80,7% expliquées par la construction de la salle des fêtes des Semiss sur l'année 2025.

Emprunts et dettes assimilées on retrouve le remboursement pour 286 000 € le remboursement du capital de nos emprunts. 200 000 € pour les emprunts de la commune et 86 000 € pour remboursement du Syane.

Subventions d'équipement versées, nous avons en 2024 une dépense de 129 500€ vers le SIVU correspondant au « transfert vers le SIVU » d'un montant équivalent à l'excédent d'investissement du Budget Affaires Scolaires 2024 dissout et intégré dans le budget.

Et l'attribution de compensation d'investissement négative de 35 000 € en faveur de Thonon Agglomération.

Immobilisations corporelles, on retrouve une forte augmentation de 255 200 € soit 216% de hausse. Principalement expliqué par de nombreux reports mais aussi des nouveaux investissements.

On retrouve principalement :

- 5 000 € pour l'acquisition des terrains Ronfini.
- 14 500 € pour l'acquisition des terrains Safadi.
- 10 000 € sous forme de réserve pour l'acquisition de parcelles boisées.
- 13 000 € pour des aménagements ou non des points d'apport volontaire.
- 19 000 € pour la création de la plateforme forestière à Parteyi.
- 10 800 € pour la reprise de la ventilation à la Mairie.
- 125 000 € pour la maîtrise d'oeuvre et les travaux du logement situé 1er étage de la mini crèche.
- 15 000 € pour la rénovation du bassin d'Essert.
- 135 000 € pour la rénovation de l'éclairage public (Convention Syane)
- 16 000 € pour des équipements en vidéo surveillance des points d'apport volontaire.
 - 3 000 € pour la réalisation de « jardins ouvriers ».
 - 60 000 € pour l'acquisition d'un camion benne pour les ST.
 - 26 000 € pour le vélo bus (conditionnement à la subvention).

- 10 000 € pour l'acquisition et l'installation de dispositifs de signalisation pour 4 véhicules ST.

Immobilisations en cours, on retrouve la salle des fêtes pour 2 459 000 €, 130 000 € ont été rajouté en travaux dont 70 000 € pour avenants, 40 000 € pour la cuisine, 7 000 € pour des tables et des chaises, 13 000 € pour le chemin d'accès et enfin 23 500 € en maîtrise d'oeuvre et bureaux d'étude.

On retrouve également :

-207 900 € sous forme de réserve pour la réhabilitation de la salle des fêtes du centre.

-30 000 € pour la réfection du chemin de Champ d'Amot.

-50 000 € pour la réfection du chemin de l'Apprauly.

-25 000 € pour la voie verte Via Rhona sur 3 ans (à partir de 2025)

NB : Au sujet de la voie verte, Thierry NOIR regrette que rien ne soit fait dans l'immédiat, surtout sur des secteurs prioritaires tels que le tronçon camping/parc des Semiss. Sur ce tronçon, une mise en sécurité serait opportune.

-178 000 € pour les travaux du chemin des Brolliets.

-45 000 € pour les travaux rue du Borgé.

Autres Immobilisations financières, on retrouve le portage sur 4 ans de l'acquisition du terrain Veret pour 56 500 €.

Recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement sont principalement expliquées par ;

Les excédents antérieurs reportés d'une année sur l'autre pour 1 624 700 € soit 41,2% des recettes totales d'investissement.

Le virement de la section de fonctionnement pour 423 000 € soit 10,7% des recettes totales d'investissement

Les dotations, fonds divers et réserves pour 1 087 200 € soit 27,6%. Dans lesquels on retrouve la FCTVA pour 43 600 €, la taxe d'aménagement pour 80 000 € et enfin 963 500 € en excédent de fonctionnement. A noter qu'en 2027, la FCTVA sera très intéressante autour de 400 000 € fruit de l'investissement de la salle des fêtes.

Les subventions d'investissement on retrouve les 250 000 € de subvention de la région, 300 000 euros du département (dont 150 000 € de nouvelle subvention notifiée) pour la salle des Semiss, à noter que la subvention DETR n'a pas été inscrite au budget nous sommes en attente de l'arrêté attributif à hauteur de 300 000 €.

On a une offre de concours de Capelli pour le chemin du Borgé pour 25 000 €, et une offre de concours d'Immaliance pour le chemin des Brolliets pour 56 000 €

On retrouve la subvention pour le vélo bus à hauteur de 30 000 €

Autres Immobilisation financières le remboursement du budget parc de stationnement pour 60 000 €

Conclusion :

Cette année l'ensemble des demandes ^{de} ont été renseigné et nous n'avons pas dû arbitrer comme l'an dernier où 350 000 € avait dû être coupé pour le bon fonctionnement du budget.

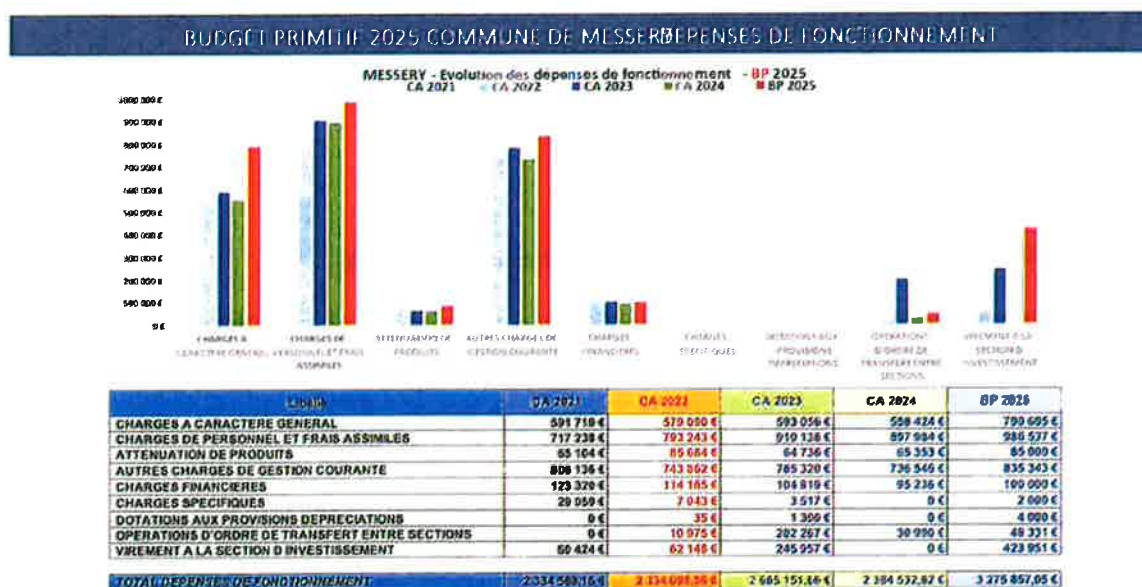
2025 marquera aussi la construction de la salle des fêtes des Semiss qui a été entièrement financé sans recours à l'emprunt, fruit d'une bonne gestion du budget lors de ces 5 dernières années.

D'autres projets sont en attentes et je pense à l'ancienne école d'Essert, l'acquisition du presbytère et sa réfection, le devenir de la salle des fêtes du centre, le bâtiment Alstom, l'aménagement de la plage.

D'autres enjeux arrivent avec le SIVU et l'isolation du groupe scolaire et le changement de son mode de chauffage, l'agrandissement de la cantine.

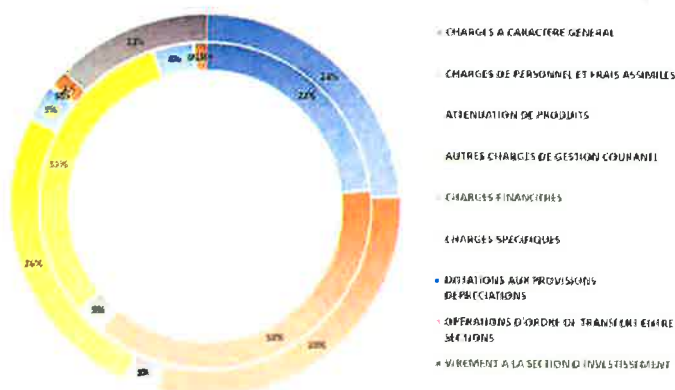
Le financement d'acquisitions stratégiques immobilières, de terrains, de parcelle de bois.

Présentation graphique.

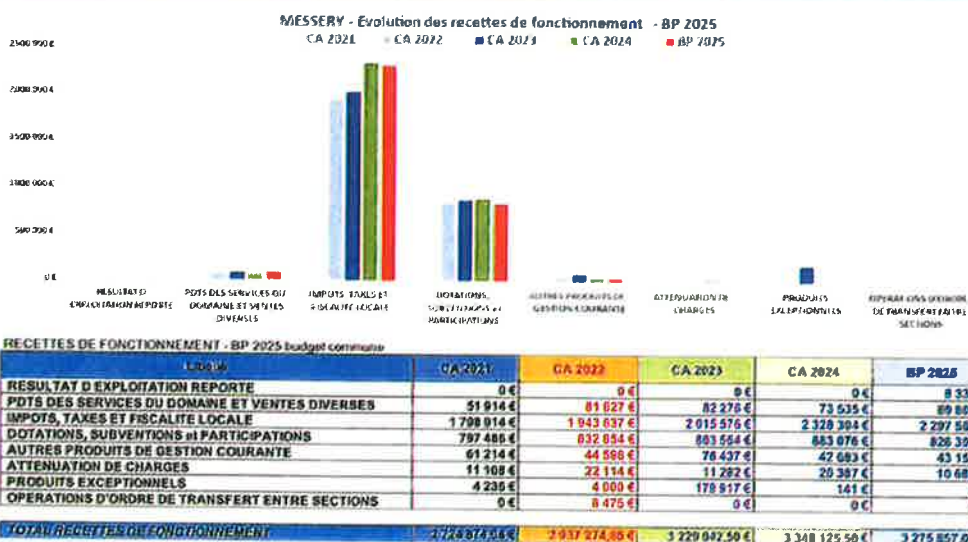


BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE DE MESSERY DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CA 2024 et BP 2025, Répartition des dépenses de fonctionnement



BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE DE MESSERY RECETTES DE FONCTIONNEMENT



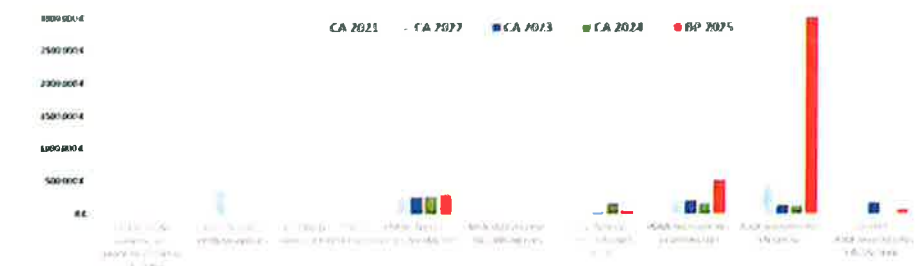
BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE DE MESSERY RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CA 2024 et BP 2025: Répartition des recettes de fonctionnement



BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE DE MESSERY DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MESSERY - Evolution des dépenses d'investissement - BP 2025

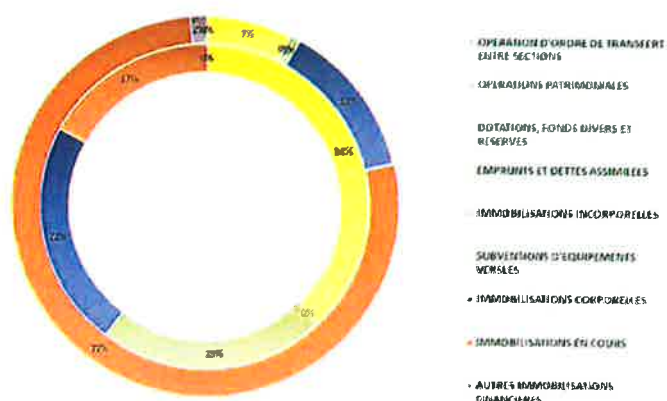


DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2025 budget commune

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0 €	8 475 €	0 €	0 €	0 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	366 183 €	2 €	0 €	0 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0 €	1 180 €	0 €	0 €	0 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	256 863 €	262 633 €	268 660 €	275 820 €	286 000 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 289 €	7 981 €	0 €	0 €	0 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	0 €	30 990 €	30 990 €	165 155 €	35 000 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	177 544 €	211 101 €	212 382 €	164 210 €	619 431 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	536 252 €	444 770 €	135 404 €	126 654 €	3 041 969 €
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0 €	0 €	180 492 €	0 €	66 480 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	974 910 €	1 333 312 €	627 910 €	731 839 €	3 938 879 €

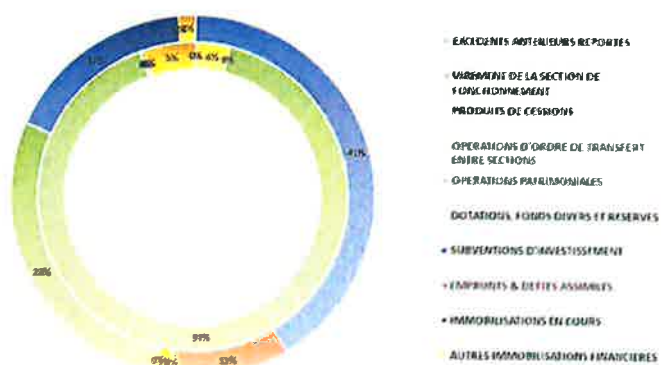
BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE DE MESSERY DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CA 2024 et BP 2025: Répartition des dépenses d'investissement



BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE DE MESSERY RECETTES D'INVESTISSEMENT

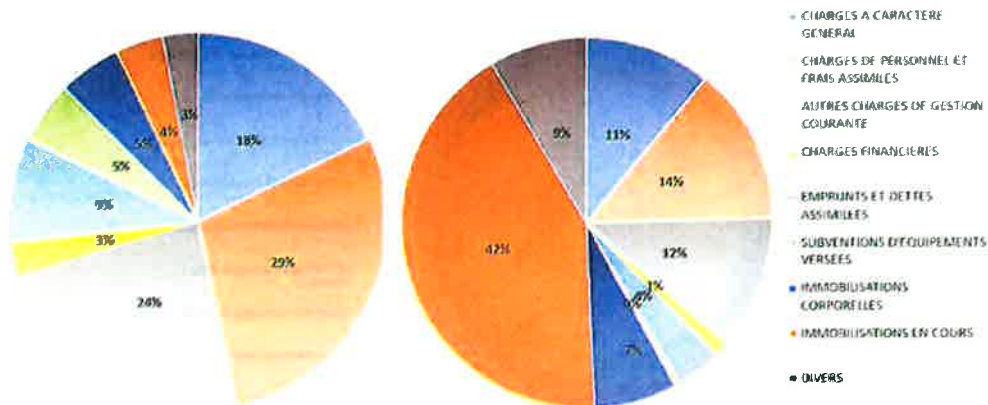
CA 2024 et BP 2025: Répartition des recettes d'investissement



BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE DE MESSERY DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CA 2024

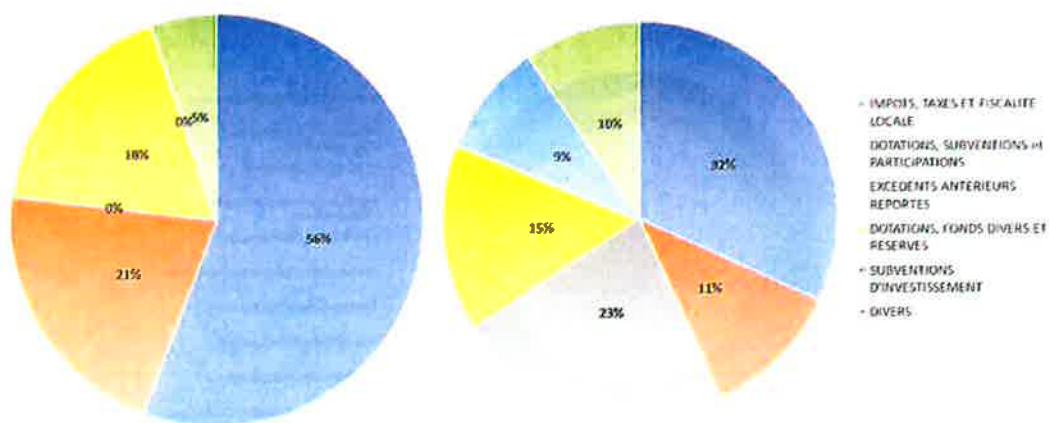
BP 2025



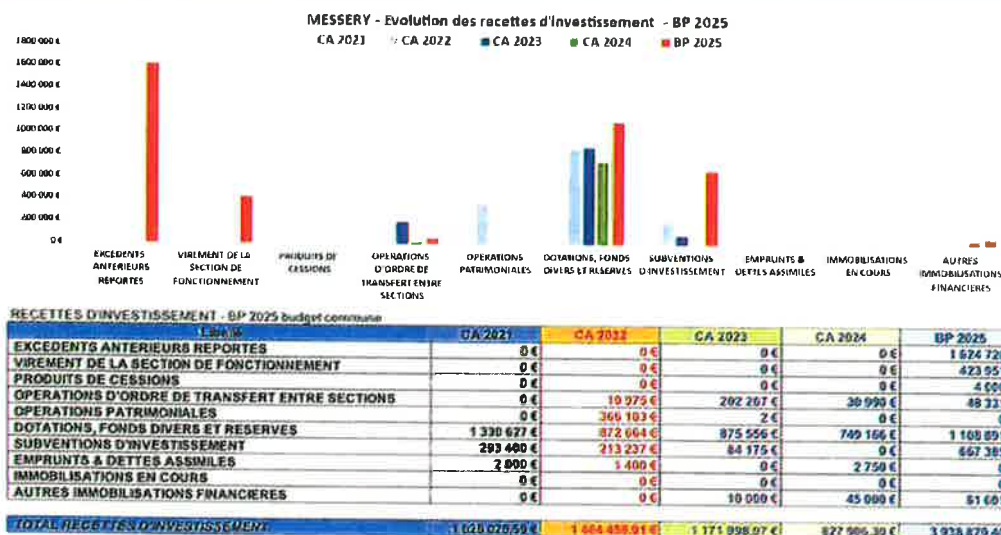
BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE DE MESSERY DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

CA 2024

BP 2025



BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE DE MESSERY RECETTES D'INVESTISSEMENT



Avant de soumettre le projet de B.P. au vote, Cyril PUECH donne les grands postes de dépenses et recettes du budget du SIVU Messery/Nernier.

NB : C. PUECH et M. le Maire remercient chaleureusement Sandrine BOHNERT, Grégoire THIEFFRY et Gérard TEDESCHI pour leur travail au niveau de la préparation budgétaire.

G. TEDESCHI le remercie pour ces mots en précisant :

- Que ce sont surtout Grégoire THIEFFRY et Sandrine BOHNERT qui méritent ces remerciements et félicitations car le travail sur le budget, ce n'est pas vraiment leur métier premier.
- Que c'est un vrai plaisir de travailler avec C. PUECH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2025 de la Commune comme suit et autorise le maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, de 7.5 % pour la section de fonctionnement et de 7.5 % pour la section d'investissement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser 01-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	792 729,00	0,00	790 694,73	0,00	790 694,73
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	912 087,00	0,00	986 537,12	0,00	986 537,12
014	Amortissements de produits	87 000,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	706 523,63	0,00	835 343,19	0,00	835 343,19
6586	Frais fonctionnement des groupes et élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 658 339,63	0,00	2 697 575,04	0,00	2 697 575,04
66	Charges financières	95 290,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (septa budgétaires) (3)	5 000,00		4 000,00	0,00	4 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 659 629,63	0,00	2 803 575,04	0,00	2 803 575,04

023	Virement à la section d'investissement (4)	657 286,00		423 951,01	0,00	423 951,01
042	Opérations entre transf. entre sections (4) (5)	31 130,00		48 331,00	0,00	48 331,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		688 416,00		472 282,01	0,00	472 282,01

TOTAL	3 348 045,63	0,00	3 275 857,05	0,00	3 275 857,05
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 275 857,05
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	11 320,00	0,00	10 650,00	0,00	10 650,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services domaine ventes diverses	102 430,00	0,00	89 800,00	0,00	89 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	130 000,00	0,00	82 000,00	0,00	82 000,00
731	Fiscalité locale	2 174 822,00	0,00	2 215 500,00	0,00	2 215 500,00
74	Dotations et participations (3)	653 091,00	0,00	626 396,05	0,00	626 396,05
75	Autres produits de gestion courante (3)	46 400,00	0,00	43 150,00	0,00	43 150,00
Total des recettes de gestion courante		3 318 063,00	0,00	3 267 526,05	0,00	3 267 526,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 318 063,00	0,00	3 267 526,05	0,00	3 267 526,05

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 318 063,00	0,00	3 267 526,05	0,00	3 267 526,05
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					8 131,00
---	--	--	--	--	-----------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					3 275 857,05
--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	472 282,01	Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux emprunts de la collectivité.
---	-------------------	--

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	286 000,00	0,00	286 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
304	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	35 000,00	0,00	35 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	519 430,81	0,00	519 430,81
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	3 041 968,59	0,00	3 041 968,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	56 480,00	0,00	56 480,00
28	Amortissement des immobilisations (reprise)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Crépères d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rep. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 938 879,40	0,00	3 938 879,40
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 938 879,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)			
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	123 646,48	0,00	123 646,48
13 Subventions d'investissement (requies) (3)	667 385,21	0,00	667 385,21
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
16 Cpte de liaison - affectation (B4 régie)	(6)	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
015 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	61 600,70	0,00	61 600,70
28 Amortissement des immobilisations		48 331,00	48 331,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
29 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
4 Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chèques d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		423 951,01	423 951,01
024 Produits des cessions d'immobilisations	4 000,00		4 000,00
Recettes d'investissement - Total	856 632,39	472 262,01	1 328 914,40
*			
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			1 624 720,49
*			
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT			985 244,51
*			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 938 879,40

Délibération n°13 : Vote des taux de fiscalité locale 2025 (y compris THRS)

Rappels :

⇒ Les bases d'imposition prévisionnelles telles qu'elles résultent de l'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 » sont les suivantes

- TFB : 5 165 000 €
- TFNB : 65 100 €
- TH : 2 652 000 €
- Majoration TH : 2 266 000 €

⇒ Le produit fiscal attendu tel qu'il résulte de l'état 1259 est de

- TFB : 1 420 892 €
- TFNB : 38 754 €
- TH : 382 153 €
- Majoration TH : 195 918 €
-

NB : Ressources fiscales indépendantes des taux votés : 86 805 €

- ⇒ Les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont fusionné et sont affectées en totalité aux communes depuis 2021 en contrepartie des pertes de T.H.,
- ⇒ Les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (THRS) ; l'absence d'un taux TH dans la délibération s'interpréterait comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre,
- ⇒ Le taux de majoration de la T.H. applicable en 2024 et proposé pour 2025 est de 60 %,

Proposition :

Il est proposé de reconduire, pour 2025, les taux d'imposition en vigueur tels que ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) : 27.51
- Taxe foncière (non bâti) : 59,53
- Taxe d'habitation (THRS) : 14.41, plus la majoration 60 %

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire, pour 2025, les taux d'imposition en vigueur tels que ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) : 27.51
- Taxe foncière (non bâti) : 59,53
- Taxe d'habitation (THRS) : 14.41, plus majoration 60 %.

Délibération n°14 : **Projet d'avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise EUROVIA pour réfection du chemin des Brolliets.**

Le 10/11/2022, la commune a conclu un marché public de travaux avec l'entreprise EUROVIA pour des travaux de voirie consistant à transformer l'actuel chemin rural des Brolliets (chemin en terre) en voirie communale carrossable.

Le montant du marché était de 123 173.30 € HT, soit 147 807.96 € TTC.

Une convention a par ailleurs été passée avec le promoteur immobilier IMMALLIANCE prévoyant que ce dernier participerait à hauteur de 70 % au montant TTC des travaux de terrassement, bordures, enrobés et éclairage du chemin des Brolliets, dépenses de maîtrise d'œuvre (ALP VRD) et avenants compris.

Un 1^{er} versement d'un montant de 58 942.79 € a été fait par IMMALLIANCE au profit de la commune en 2023.

Dès le départ, il était convenu avec le promoteur que les travaux publics sur le chemin des Brolliets seraient réalisés concomitamment avec les travaux de revêtement intérieurs à l'opération.

L'opération immobilière ayant été retardée, le marché public passé avec EUROVIA n'a pas été exécuté et va l'être dans les jours et semaines qui viennent.

Le marché initial ayant 2 ans ½, une discussion a été engagée avec EUROVIA pour une actualisation des prix du marché.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter une hausse des prix du marché de 8.16 %, portant le montant du marché à 133 229.20 € HT, soit 159 875.04 € TTC (+ 12 067.08 € TTC) et d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA correspondant.

NB : surcoût pour la commune : $12\,067.08\text{ €} - 8\,446.95 = 3\,620.04\text{ €}$.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve une hausse des prix du marché de 8.16 %, portant le montant du marché à 133 229.20 € HT, soit 159 875.04 € TTC (+ 12 067.08 € TTC) ;

Autorise le maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA correspondant.

Délibération n°15 : **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

Les collectivités publiques peuvent, en application de l'article L. 332-23, 1° du Code général de la fonction publique, recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet accroissement est d'une durée maximale de douze mois au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'il est nécessaire pour la commune de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (rénovation de l'appartement d'urgence...).

Il est donc proposé de créer à compter du 12 mars 2025 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de d'adjoint technique (catégorie C).

L'agent recruté assurera des fonctions d'agent de maintenance à temps non complet (17 h ½) du 12 mars 2025 au 30 avril 2025 puis à temps complet du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2025.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par la voie d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum, allant du 12 mars 2025 au 30 juin 2025 inclus.

L'agent recruté devra justifier d'une expérience confirmée d'agent de maintenance tout corps d'état.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer à compter du 12 mars 2025 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique (catégorie C).

Dit que l'agent recruté assurera des fonctions d'agent de maintenance à temps non complet (17 h ½) du 12 mars 2025 au 30 avril 2025 puis à temps complet du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2025.

Délibération n°16 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – Mandatement du CDG 74 en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « santé » ; La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros.

Au titre des risques d'incapacité de travail, des risques d'invalidité et le cas échéant, liés au décès, désignés sous la dénomination de risque « Prévoyance » ; La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties prévues à l'article 1^{er} ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence, fixé à 35 euros.

Le montant accordé peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation.

La loi a autorisé les centres de gestion à conclure avec un des organismes habilités une convention de participation.

Le CDG 74 a donc décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG 74.

Le montant de la participation que la commune versera aux agents sera précisé à la signature de la convention.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

S'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

Mandater le CDG74 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »,

Mandater le CDG74 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé », les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... » ,

S'engager à communiquer au CDG74 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause,

Prendre acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 74 et après convention avec le CDG 74, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, Le SIVU aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG74.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord pour engager la commune dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé » ,

Mandate le CDG74 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »,

Mandate le CDG74 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé », les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... » ,

S'engage à communiquer au CDG74 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause,

Délibération n°17 : Recrutement d'agents saisonniers

Comme chaque année, la commune envisage de renforcer les services techniques, notamment son service espaces verts, pour la période du 01 juillet au 31 août 2025.

Pour ce faire, il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application l'article L. 332-23, 2° du Code général de la fonction publique.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le recrutement de deux agents saisonniers non-titulaires :

- Un agent au mois de juillet à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts.
- Un agent au mois d'août à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux adjoints techniques territoriaux. Les crédits correspondants ont été prévus au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le recrutement de deux agents saisonniers non-titulaires :

- Un agent au mois de juillet à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts.
- Un agent au mois d'août à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux adjoints techniques territoriaux. Les crédits correspondants ont été prévus au budget.

Délibération n°18 : Attribution du marché de travaux « Aménagement du logement situé au 1^{er} étage de la micro-crèche ».

Caractéristiques du marché

- | | |
|----------------------------|------------------|
| • Procédure | : MAPA |
| • Envoi de la consultation | : 06 mars 2025 |
| • Remise des offres | : 31 mars 2025 |
| • Nombre de lots | : 8 lots |
| • Début des travaux | : Début mai 2025 |
| • durée des travaux | : 15 semaines |

Ouverture des plis

Nombre de plis reçus dans les délais : 23

Rappel des critères d'évaluation

Le marché est attribué au candidat ayant obtenu la note maximum (sur 100 points) au regard des critères pondérés suivants :

Critère prix : 40 points

40 points attribués à l'offre la plus basse.

Pour les autres offres, application de la formule de calcul suivante : *montant de l'offre la plus basse/montant de l'offre X 40*.

Critère technique : 60 points

Sous-critères techniques :

- Qualité des produits, matériels et matériaux proposés.....**30 points**
- Dispositions adoptées pour l'exécution des prestations.....**10 points**
- Qualification et expérience du personnel dédié au chantier**10 points**
- Méthodologie de réalisation pour respecter les délais**10 points**

Proposition de la C.A.O. (réunion du 10.04.2025 à 14 h.)

- **Examen des offres**
 - La C.A.O. propose de ne pas retenir l'option cuisine et d'acquérir les éléments de cuisine et l'électroménager de gré à gré.
 - Pour le lot n° 8 « électricité », la C.A.O. propose d'écarter la candidature de l'entreprise EMB HABITAT, de très loin la moins disante (13 554,53 € H.T.), en raison de l'absence de mémoire technique dans l'offre déposée.
- **Proposition d'Attribution**

lot 1	SARL CONSTANTIN	4 521,50 €
lot 2	SARL ACR	7 630,00 €
lot 3	L'Enfant du Lemn	21 280,50 €
lot 4	SARL DIEZ Carrelages	3 040,00 €
lot 5	SAS BOUJON Denis	14 690,00 €
lot 6	L'Enfant du Lemn	5 666,00 €
lot 7	SARL HAUTEVILLE	14 233,13 €
lot 8	SARL MUGNIER	27 062,10 €
		98 123,23 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les lots du marché de réaménagement du logement situé au 1^{er} étage de la micro-crèche de Messery (1 route de Parteyi) comme suit :

lot 1	SARL CONSTANTIN	4 521,50 €
lot 2	SARL ACR	7 630,00 €
lot 3	L'Enfant du Lemman	21 280,50 €
lot 4	SARL DIEZ Carrelages	3 040,00 €
lot 5	SAS BOUJON Denis	14 690,00 €
lot 6	L'Enfant du Lemman	5 666,00 €
lot 7	SARL HAUTEVILLE	14 233,13 €
lot 8	SARL MUGNIER	27 062,10 €
		98 123,23 €

Délibération n°19 : **Projet de mise à disposition de locaux communaux entre la commune et l'association culturelle « De Rives en Pages ».**

En 2024, une convention de mise à disposition de locaux a été passée avec l'association « De Rives en Pages » dont le siège est à Nernier pour l'organisation de conférences (salle des fêtes – salle du haut) et concerts (église).

Pour 2025, l'association sollicite à nouveau la mise à disposition de locaux pour y organiser différentes manifestations, essentiellement des conférences et concerts.

Il est donc proposé d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux jointe.

Questions diverses :

▪ **Points d'Apport Volontaire**

Thierry NOIR déplore que certains P.A.V. soient équipés de « mollocks » de qualité très moyenne (notamment au niveau des odeurs) alors que des containers « nouvelle génération » sont mis en place à la déchetterie.

M. le Maire lui rappelle que c'est là une compétence de Thonon-Agglo et qu'il fera remonter cette remarque.

- **Vidéoprotection**

Bernard WALET demande si la commune a été subventionnée pour l'achat de caméras de vidéosurveillance et s'il serait envisageable d'en installer route de la Pointe.

M. le Maire lui répond qu'aucun dossier de demande de subvention n'a été présenté, notamment parce qu'il aurait fallu s'équiper via Thonon-Agglomération, ce qui aurait retardé le processus.

Il précise aussi que la descente de la Pointe n'est pas la priorité du moment ; la priorité pour lui, c'est le rond-point de Douvaine.

- **Quorum lors du conseil municipal du 10 avril dernier**

Après avoir demandé si sa présence aurait changé les choses en matière de quorum, Thierry NOIR déplore l'absence de quorum, notamment lorsque le conseil vote le budget.

- **P+R**

En réponse à une question de Cyril PUECH, le Maire répond que la création de parking P+R relève de l'agglomération et en aucun cas des communes.

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL

